

Etape 1,  
2 et 3

# BORDEREAUX DE NOTATION SAISIE DES NOTES

Entre le 5 juin et le 23 juin, les établissements doivent :

- **télécharger** les bordereaux de notation sur la plateforme collaborative NUXEO (BCG, BTN, Bac Pro, BTS) ou sur Cyclades (pour le DNB, le BCP et les épreuves anticipées)
  - pour le BCG et le BTN, les bordereaux de notation sont regroupés par établissement, épreuve, matière et par division de classe
  - pour tous les autres examens, ils sont regroupés par spécialité, épreuve et matière
- **imprimer ou transmettre** les bordereaux aux enseignants pour qu'ils saisissent les notes de contrôle continu et/ou de CCF dans l'application Lotanet ou Cyclades. En cas de doute sur la note à intégrer, les enseignants doivent prendre l'attache des inspecteurs
- **contrôler** au 23 juin que les bordereaux sont saisis puis **verrouiller** via l'interface lotanet ou Cyclades
- **conserver** les bordereaux de notation au sein de l'établissement

**Rappel : il y a des bordereaux de notation pour chaque épreuve ou sous-épreuve conformément au référentiel de l'examen ( cas particuliers : les DI )**

# EXAMENS session de juin 2020 impact COVID-19

## FOCUS : Notes du 3<sup>ème</sup> trimestre / Les évaluations pendant le confinement

Notes du 3 <sup>ème</sup> trimestre et évaluations pendant le confinement	Réponses
Les professeurs continuent à évaluer leurs élèves ?	<b>OUI</b>
Ces évaluations permettent-elles d'apporter des appréciations sur le livret scolaire ou dossier de contrôle continu ? → éclairer les travaux du jury du baccalauréat sur l'engagement, la motivation, l'assiduité de l'élève	<b>OUI</b>
Les notes du 3 <sup>ème</sup> trimestre sont-elles prises en compte dans les notes au titre du contrôle continu ?	<b>NON</b>

« Les notes obtenues au titre du 3<sup>ème</sup> trimestre, avant, pendant comme après la fermeture des établissements ne sont pas prises en compte dans les moyennes annuelles. En revanche, elles donnent lieu à appréciation dans le livret scolaire afin d'éclairer les travaux des jury » [note de service n°2020 du 28 mai 2020 \(partie I.B2\)](#)

Etape 1,  
2 et 3

# BORDEREAUX DE NOTATION SAISIE DES NOTES

## AIDE à la saisie des notes (BTN/ST2S)

Note de service n° 2020 du 28 mai 2020 et ses annexes

### A.2 VOIE TECHNOLOGIQUE

Pour toutes les séries de la voie technologique (à l'exception de la série TMD) :

Epreuves facultatives (1)	
Arts (Arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre) ; EPS ; Langue vivante 3 (2) ; LSF	Moyenne annuelle de l'enseignement selon l'option facultative choisie (3)
(1) deux épreuves au maximum (2) Seulement la série STHR (3) Si le candidat choisi une seule option facultative les points au-dessus de la moyenne annuelle sont multipliés par deux ; si le candidat choisi deux options facultatives, seuls les points au-dessus de la moyenne annuelle sont pris en compte pour la deuxième option facultative	

### Série sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)

DÉSIGNATION	Epreuves du baccalauréat prévues par la réglementation			Note après modalités Covid-19 (livret scolaire ou dossier de contrôle continu)	COEFFICIENT bac 2020
	COEFFICIENT	NATURE DE L'ÉPREUVE	DURÉE		
<b>Epreuves anticipées</b>					
1. Français	2	écrite	4 heures	Note épreuve anticipée	2
2. Français	2	orale	20 minutes	Note épreuve anticipée	2
3. Activités interdisciplinaires	-	orale		Note épreuve anticipée	-(1)
<b>Epreuves terminales</b>					
4. Education physique et sportive	2	CCF		Si au moins 2 CCF : moyenne Si 1 seul CCF : moyenne entre la note du CCF et la note de contrôle continu Si aucun CCF : note de contrôle continu attribuée si l'enseignant dispose de suffisamment d'éléments pour attester de la compétence de l'élève en EPS.	2
5. Histoire-géographie	2	écrite	2 h 30	Moyenne annuelle de l'enseignement d'histoire-géographie	2

6. Langue vivante 1	2	écrite et orale	2 heures (partie écrite)	Moyenne annuelle de l'enseignement de LV1	2
7. Langue vivante 2	2	écrite et orale	2 heures (partie écrite)	Moyenne annuelle de l'enseignement de LV2	2
8. Mathématiques	3	écrite	2 heures	Moyenne annuelle de l'enseignement de mathématiques	3
9. Philosophie	2	écrite	4 heures	Moyenne annuelle de l'enseignement de philosophie	2
10. Sciences physiques et chimiques	3	écrite	2 heures	Moyenne annuelle de l'enseignement de sciences physiques et chimiques	3
11. Biologie et physiopathologie humaines	7	écrite	3 heures	Moyenne annuelle de l'enseignement de biologie et physiopathologie humaines	7
12. Projet technologique	7	orale	15 min (oral terminal)	Moyenne annuelle de l'enseignement sur lequel s'appuie le projet (sciences et techniques sanitaires et sociales ou biologie et physiopathologie humaines)	7
13. Sciences et techniques sanitaires et sociales	7	écrite	3 heures	Moyenne annuelle de l'enseignement de sciences et techniques sanitaires et sociales	7

(1) Seuls les points supérieurs à 10 sont pris en compte et sont multipliés par 2.

Etape 1,  
2 et 3

# BORDEREAUX DE NOTATION SAISIE DES NOTES

## AIDE à la saisie des notes (BTN/STL)

Note de service n° 2020 du 28 mai 2020 et ses annexes

### Série sciences et technologies de laboratoire (STL)

DÉSIGNATION	Epreuves du baccalauréat prévues par la réglementation			Note après modalités Covid-19 (livret scolaire ou dossier de contrôle continu)	COEFFICIENT bac 2020
	COEFFICIENT	NATURE DE L'ÉPREUVE	DURÉE		
<b>Epreuves anticipées</b>					
1. Français	2	Ecrite	4 heures	Note épreuve anticipée	2
2. Français	2	Orale	20 minutes	Note épreuve anticipée	2
3. Histoire-géographie	2	Orale	20 minutes	Note épreuve anticipée	2
<b>Epreuves terminales</b>					

19

4. Education physique et sportive	2	CCF		Si au moins 2 CCF : moyenne Si 1 seul CCF : note du CCF tenant compte des progrès et implications Si aucun CCF : note de contrôle continu attribuée si l'enseignant dispose de suffisamment d'éléments pour attester de la compétence de l'élève en EPS.	2
5. Langue vivante 1	2	Ecrite et orale	2 heures (partie écrite)	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de LV1	2
6. Langue vivante 2	2	Ecrite et orale	2 heures (partie écrite)	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de LV2	2
7. Mathématiques	4	Ecrite	4 heures	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de mathématiques	4
8. Philosophie	2	Ecrite	4 heures	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de philosophie	2
9. Physique-chimie	4	Ecrite	3 heures	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de physique-chimie	4
10. Chimie-biochimie-sciences du vivant et enseignement spécifique à la spécialité	8	Ecrite	4 heures	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de chimie-biochimie-sciences du vivant	8
11. Evaluation des compétences expérimentales	6	Pratique	3 heures	Moyenne annuelle de l'enseignement spécifique à la spécialité	6
12. Projet en enseignement spécifique à la spécialité	6	Orale	15 min (présentation du projet)	Moyenne annuelle de l'enseignement spécifique à la spécialité	6
13. Enseignement technologique en LV1	-	Orale		Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement technologique en LV1	-(1)

(1) Seuls les points supérieurs à 10 sont pris en compte et sont multipliés par 2.

Etape 1,  
2 et 3

# BORDEREAUX DE NOTATION SAISIE DES NOTES

## AIDE à la saisie des notes (BTN/STD2A)

Note de service n° 2020 du 28 mai 2020 et ses annexes

Série sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A)

DÉSIGNATION	Epreuves du baccalauréat prévues par la réglementation	Note après modalités Covid-19 (livret scolaire ou dossier de contrôle continu)	COEFFICIENT bac 2020
-------------	--	--	----------------------

	COEFFICIENT	NATURE DE L'ÉPREUVE	DURÉE		
<b>Epreuves anticipées</b>					
1. Français	2	Ecrite	4 heures	Note épreuve anticipée	2
2. Français	2	Orale	20 minutes	Note épreuve anticipée	2
3. Histoire-géographie	2	Orale	20 minutes	Note épreuve anticipée	2
<b>Epreuves terminales</b>					
4. Education physique et sportive	2	CCF		Si au moins 2 CCF : moyenne Si 1 seul CCF : moyenne entre la note du CCF et la note de contrôle continu Si aucun CCF : note de contrôle continu attribuée si l'enseignant dispose de suffisamment d'éléments pour attester de la compétence de l'élève en EPS.	2
5. Langue vivante 1	2	Ecrite et orale	2 heures (partie écrite)	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de LV1	2
6. Langue vivante 2	2	Ecrite et orale	2 heures (partie écrite)	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de LV2	2
7. Mathématiques	2	Ecrite	3 heures	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de mathématiques	2
8. Philosophie	2	Ecrite	4 heures	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de philosophie	2
9. Physique-chimie	2	Ecrite	2 heures	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de physique-chimie	2
10. Analyse méthodique en design et arts appliqués	6	Ecrite	4 heures	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de design et arts appliqués	6
11. Projet en design et arts appliqués	16	Orale	20 minutes (oral terminal)	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de design et arts appliqués	16

21

12. Design et arts appliqués en LV1	-	Orale		Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de design et arts appliqués en LV1	-(1)
-------------------------------------	---	-------	--	--	------

(1) Seuls les points supérieurs à 10 sont pris en compte et sont multipliés par 2.

5



Etape 1,  
2 et 3

# BORDEREAUX DE NOTATION SAISIE DES NOTES

## AIDE à la saisie des notes (BTN/STI2D)

Note de service n° 2020 du 28 mai 2020 et ses annexes

Série sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)

DÉSIGNATION	Epreuves du baccalauréat prévues par la réglementation			Note après modalités Covid-19 (livret scolaire ou dossier de contrôle continu)	Coefficient Bac 2020
	COEFFICIENT	NATURE DE L'ÉPREUVE	DURÉE		
<b>Epreuves anticipées</b>					
1. Français	2	Ecrite	4 heures	Note épreuve anticipée	2
2. Français	2	Orale	20 minutes	Note épreuve anticipée	2
3. Histoire-géographie	2	Orale	20 minutes	Note épreuve anticipée	2
<b>Epreuves terminales</b>					
4. Education physique et sportive	2	CCF		Si au moins 2 CCF : moyenne Si 1 seul CCF : moyenne entre la note du CCF et la note de contrôle continu Si aucun CCF : note de contrôle continu attribuée si l'enseignant dispose de suffisamment d'éléments pour attester de la compétence de l'élève en EPS.	2
5. Langue vivante 1	2	Ecrite et orale	2 heures (partie écrite)	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de LV1	2
6. Langue vivante 2	2	Ecrite et orale	2 heures (partie écrite)	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de LV2	2
7. Mathématiques	4	Ecrite	4 heures	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de mathématiques	4
8. Philosophie	2	Ecrite	4 heures	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de philosophie	2

22

9. Physique-chimie	4	Ecrite	3 heures	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de physique-chimie	4
10. Enseignements technologiques transversaux	8	Ecrite	4 heures	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement des enseignements technologiques transversaux	8
11. Projet en enseignement spécifique à la spécialité	12	Orale (2)	20 minutes (oral terminal)	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement spécifique à la spécialité	12
12. Enseignement technologique en LV1	-	Orale		Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement technologique en LV1	-(1)

(1) Seuls les points supérieurs à 10 sont pris en compte et sont multipliés par 2.

(2) Évaluation en cours d'année et lors d'un oral terminal. Chacune de ces deux parties de l'évaluation est affectée d'un coefficient 6.

Etape 1,  
2 et 3

# BORDEREAUX DE NOTATION SAISIE DES NOTES

## AIDE à la saisie des notes (BTN/STMG)

Note de service n° 2020 du 28 mai 2020 et ses annexes

Série sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)

DÉSIGNATION	Epreuves du baccalauréat prévues par la réglementation			Note après modalités Covid-19 (livret scolaire ou dossier de contrôle continu)	COEFFICIENT bac 2020
	COEFFICIENT	NATURE DE L'ÉPREUVE	DURÉE		
<b>Epreuves anticipées</b>					
1. Français	2	écrite	4 heures	Note épreuve anticipée	2
2. Français	2	orale	20 minutes	Note épreuve anticipée	2
3. Etude de gestion	-	orale		Note épreuve anticipée	-
<b>Epreuves terminales</b>					
4. Education physique et sportive	2	CCF		Si au moins 2 CCF : moyenne Si 1 seul CCF : moyenne entre la note du CCF et la note de contrôle continu Si aucun CCF : note de contrôle continu attribuée si l'enseignant dispose de suffisamment d'éléments pour attester de la compétence de l'élève en EPS.	2

23

5. Histoire-géographie	2	écrite	2 h 30	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement d'histoire-géographie	2
6. Langue vivante 1	3	écrite et orale	2 heures (partie écrite)	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de LV1	3
7. Langue vivante 2	2	écrite et orale	2 heures (partie écrite)	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de LV2	2
8. Mathématiques	3	écrite	3 heures	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de mathématiques	3
9. Philosophie	2	écrite	4 heures	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de philosophie	2
10. Economie-droit	5	écrite	3 heures	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement d'économie-droit	5
11. Management des organisations	5	écrite	3 heures	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de management des organisations	5
12. Epreuve de spécialité	12	écrite et pratique	4 heures (partie écrite)	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement spécifique à la spécialité	12

Etape 1,  
2 et 3

# BORDEREAUX DE NOTATION SAISIE DES NOTES

## AIDE à la saisie des notes (BTN/STHR)

Note de service n° 2020 du 28 mai 2020 et ses annexes

### Série sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR)

DÉSIGNATION	Epreuves du baccalauréat prévues par la réglementation			Note après modalités Covid-19 (livret scolaire ou dossier de contrôle continu)	COEFFICIENT bac 2020
	COEFFICIENT	NATURE	DUREE		
<b>Epreuves anticipées</b>					
1. Français	2	Ecrite	4 heures	Note épreuve anticipée	2
2. Français	2	Orale	20 minutes	Note épreuve anticipée	2
<b>Epreuves terminales</b>					
3. Education physique et sportive	2	CCF		<p><b>Si au moins 2 CCF : moyenne</b></p> <p>Si 1 seul CCF : moyenne entre la note du CCF et la note de contrôle continu</p> <p>Si aucun CCF : note de contrôle continu attribuée si l'enseignant dispose de suffisamment d'éléments pour attester de la compétence de l'élève en EPS.</p>	2

24

4. Histoire-géographie	2	Ecrite	2 h 30	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement d'histoire-géographie	2
5. Langue vivante 1	3	Ecrite et orale	2 heures (partie écrite)	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de LV1 (avec l'ETLV le cas échéant)	3
6. Langue vivante 2	2	Ecrite et orale	2 heures (partie écrite)	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de LV2 (avec l'ETLV le cas échéant)	2
7. Mathématiques	3	Ecrite	2 heures	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de mathématiques	3
8. Philosophie	2	Ecrite	4 heures	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de philosophie	2
9. Economie et gestion hôtelière	7	Ecrite	4 heures	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement d'économie et gestion hôtelière	7
10. Projet en STHR	2	Orale		Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement sur lequel s'adosse le projet (STS ou STC)	2
11. Enseignement technologique en langue vivante		Intégrée à l'épreuve de langue-exp. orale	Orale	Moyenne de la moyenne annuelle obtenue à l'enseignement technologique en langue vivante et de la moyenne annuelle obtenue à la LV correspondante	-
12. Sciences et technologies des services (STS)	7	Ecrite et pratique	3 heures	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de STS coefficient 5 + moyenne annuelle obtenue à l'enseignement scientifique alimentation environnement coefficient 2	7
13. Sciences et technologies culinaires (STC)	7	Ecrite et pratique	3 heures	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de STC coefficient 5 + moyenne annuelle obtenue à l'enseignement scientifique alimentation environnement coefficient 2	7



Etape 1,  
2 et 3

# BORDEREAUX DE NOTATION SAISIE DES NOTES

## AIDE à la saisie des notes (BCG/ES)

Note de service n° 2020 du 28 mai 2020 et ses annexes

### II. Annexes

#### A. Transposition des notes d'épreuves en moyennes annuelles de livret scolaire pour l'année de Terminale pour les baccalauréats général et technologique de la session 2020 (moyenne des moyennes trimestrielles pré-confinement)

##### A.1 VOIE GENERALE

##### Série ES

DESIGNATION	COEFFICIENT	NATURE DE L'ÉPREUVE	DURÉE	Note après modalités Covid-19 (livret scolaire ou dossier de contrôle continu) Bac 2020	COEFFICIENT bac 2020
<b>Epreuves anticipées</b>					
1. Français	2	Ecrite	4 heures	Note de l'épreuve anticipée	2
2. Français	2	Orale	20 minutes	Note de l'épreuve anticipée	2
3. Sciences	2	Ecrite	1 heure 30 minutes	Note de l'épreuve anticipée	2
Travaux personnels encadrés	2	Orale	30 minutes	Note de l'épreuve anticipée	2 (*)
<b>Epreuves terminales</b>					
4. Histoire-géographie	5	Ecrite	4 heures	Moyenne annuelle de l'enseignement de l'histoire-géographie	5
5. Mathématiques (enseignement commun)	5 ou 5 + 2	Ecrite	3 heures	Moyenne annuelle de l'enseignement de mathématiques	5
Mathématiques (enseignement de spécialité)	2	Ecrite	Intégrée à l'épreuve de mathématiques	Moyenne annuelle de l'enseignement de spécialité mathématiques	2 (1)
6. Sciences économiques et sociales (enseignement commun)	7 ou 7 + 2	Ecrite	4h ou 4h + 1h	Moyenne annuelle de l'enseignement de sciences économiques et sociales	7
Sciences sociales et politiques (enseignement de spécialité)	2	Ecrite	1h accolée à l'épreuve	Moyenne annuelle de l'enseignement de spécialité sciences scolaire et politiques	2 (1)
Économie approfondie (enseignement de spécialité)	2	Ecrite	1h accolée à l'épreuve	Moyenne annuelle de l'enseignement de spécialité économie approfondie	2 (1)
7. Langue vivante I	3	Ecrite + orale	3 heures	Moyenne annuelle de l'enseignement de langue vivante I	3

10

8. Langue vivante 2	2	Ecrite + orale	2 heures	Moyenne annuelle de l'enseignement de langue vivante 2	2
9. Philosophie	4	Ecrite	4 heures	Moyenne annuelle de l'enseignement de philosophie	4
10. Education physique et sportive	2	CCF (2)		Si au moins 2 CCF : moyenne des CCF Si 1 seul CCF : moyenne entre la note du CCF et la note de contrôle continu Si aucun CCF : note de contrôle continu attribuée si l'enseignant dispose de suffisamment d'éléments pour attester de la compétence de l'élève en EPS.	2
Education physique et sportive de complément (3)	2	CCF (2)		Si au moins 2 CCF : moyenne des CCF Si 1 seul CCF : moyenne entre la note du CCF et la note de contrôle continu Si aucun CCF : note de contrôle continu attribuée si l'enseignant dispose de suffisamment d'éléments pour attester de la compétence de l'élève en EPS.	2
11. Epreuves facultatives (4)				Moyenne annuelle de l'enseignement selon l'option facultative choisie	(5)

(\*) nombre de point supérieur à la moyenne multiplié par deux

(1) Lorsque le candidat a choisi la spécialité. Lorsqu'une note commune est transmise au titre de l'enseignement commun et de l'enseignement de spécialité, elle est établie en retenant la moyenne coefficientée des moyennes annuelles respectives de chacun de ces deux enseignements.

(2) Contrôle en cours de formation (cf. arrêté du 9 avril 2002 relatif aux épreuves d'éducation physique et sportive aux baccalauréats).

(3) Pour les candidats ayant suivi l'enseignement d'EPS de complément.

(4) deux épreuves au maximum

(5) Si le candidat choisi une seule option facultative les points au dessus de la moyenne annuelle sont multipliés par deux.

Si le candidat choisi l'option LCA latin ou LCA grec, les points au dessus de la moyenne annuelle sont multipliés par trois

Si le candidat choisi deux options facultatives, seuls les points au dessus de la moyenne annuelle sont pris en compte pour la deuxième option facultative

9

Etape 1,  
2 et 3

# BORDEREAUX DE NOTATION SAISIE DES NOTES

## AIDE à la saisie des notes (BCG/L)

Note de service n° 2020 du 28 mai 2020 et ses annexes

Série L

DESIGNATION	COEFFICIENT	NATURE DE L'ÉPREUVE	DURÉE	Note après modalités Covid-19 (livret scolaire ou dossier de contrôle continu)	COEFFICIENT bac 2020
<b>Epreuves anticipées</b>					
1. Français et littérature	3	Ecrite	4 heures	Note de l'épreuve anticipée	3
2. Français et littérature	2	Orale	20 minutes	Note de l'épreuve anticipée	2
3. Sciences	2	Ecrite	1 heure 30 minutes	Note de l'épreuve anticipée	2
Travaux personnels encadrés	2	Orale	30 minutes (*)	Note de l'épreuve anticipée	2 (*)
<b>Epreuves terminales</b>					
4. Littérature	4	Ecrite	2 heures	Moyenne annuelle de l'enseignement de littérature	4
5. Histoire-géographie	4	Ecrite	4 heures	Moyenne annuelle de l'enseignement d'histoire-géographie	4
6. Langue vivante 1 (enseignement commun)	4 ou 4 + 4	Ecrite et orale	3 heures et 20 minutes	Moyenne annuelle de l'enseignement de langue vivante 1	4
Langue vivante 1 approfondie (spécialité)	(1)			Moyenne annuelle de l'enseignement de langue vivante 1 approfondie	4
7. Langue vivante 2 (enseignement commun)	4 ou 4 + 4	Ecrite et orale	3 heures et 20 minutes	Moyenne annuelle de l'enseignement de langue vivante 2	4
Langue vivante 2 approfondie (spécialité)	(1)			Moyenne annuelle de l'enseignement de langue 2 approfondie	4
8. Littérature étrangère en langue étrangère	1	Orale	10 minutes	Moyenne annuelle de l'enseignement littérature étrangère en langue étrangère	1
9. Philosophie	7	Ecrite	4 heures	Moyenne annuelle de l'enseignement de philosophie	7
10. Education physique et sportive	2	CCF (2)		Si au moins 2 CCF : moyenne des CCF Si 1 seul CCF : moyenne entre la note du CCF et la note de contrôle continu Si aucun CCF : : note de contrôle continu attribuée si l'enseignant dispose de suffisamment d'éléments pour attester de la compétence de l'élève en EPS.	2

12

Education physique et sportive de complément (3)	2	CCF (2)		Si au moins 2 CCF : moyenne des CCF Si 1 seul CCF : moyenne entre la note du CCF et la note de contrôle continu Si aucun CCF : : note de contrôle continu attribuée si l'enseignant dispose de suffisamment d'éléments pour attester de la compétence de l'élève en EPS.	2
<b>11. Epreuve de spécialité (une au choix du candidat)</b>					
LCA (4) : latin	4	Ecrite	3 heures	Moyenne annuelle de l'enseignement de spécialité de LCA latin	4
ou LCA (4) : grec	4	Ecrite	3 heures	Moyenne annuelle de l'enseignement de spécialité de LCA grec	4
ou arts plastiques	3 + 3	Ecrite et pratique	3 heures 30 et 30 minutes	Moyenne annuelle de l'enseignement de spécialité arts plastiques	6
ou cinéma-audiovisuel	3 + 3	Ecrite et orale	3 heures 30 et 30 minutes	Moyenne annuelle de l'enseignement de spécialité cinéma-audiovisuel	6
ou histoire des arts	3 + 3	Ecrite et orale	3 heures 30 et 30 minutes	Moyenne annuelle de l'enseignement de spécialité histoire des arts	6
ou musique	3 + 3	Ecrite et orale	3 heures 30 et 30 minutes	Moyenne annuelle de l'enseignement de spécialité musique	6
ou théâtre	3 + 3	Ecrite et orale	3 heures 30 et 30 minutes	Moyenne annuelle de l'enseignement de spécialité théâtre	6
ou danse	3 + 3	Ecrite et orale	3 heures 30 et 30 minutes	Moyenne annuelle de l'enseignement de spécialité danse	6
ou arts du cirque (**)	3 + 3	Ecrite et orale	3 heures 30 et 30 minutes	Moyenne annuelle de l'enseignement de spécialité arts du cirque	6
ou langue vivante 1 ou 2 approfondie	4	Ecrite et orale	Intégrée à l'épreuve 6 ou 7	Moyenne annuelle de l'enseignement de spécialité langue vivante approfondie 1 ou 2	4
ou langue vivante 3	4	Orale	20 minutes	Moyenne annuelle de l'enseignement de spécialité langue vivante	4

13

ou mathématiques	4	Ecrite	3 heures	Moyenne annuelle de l'enseignement de spécialité mathématiques	4
ou droit et gds enjeux du monde contemp.	4	Orale	20 minutes	Moyenne annuelle de l'enseignement de spécialité du droit et grands enjeux du monde contemporain	4
<b>12. Epreuves facultatives (5)</b>					
Arts (Arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre) ; EPS ; LCA latin, LCA grec ; Langue vivante 3 ; Informatique et création numérique ; LSF				Moyenne de l'enseignement selon l'option facultative choisie	(6)

10

Etape 1,  
2 et 3

# BORDEREAUX DE NOTATION SAISIE DES NOTES

## AIDE à la saisie des notes (BCG/S)

Note de service n° 2020 du 28 mai 2020 et ses annexes

**Série S**

DESIGNATION	COEFFICIENT	NATURE DE L'ÉPREUVE	DURÉE	Note après modalités Covid-19 (livret scolaire ou dossier de contrôle continu)	COEFFICIENT bac 2020
<b>Epreuves anticipées</b>					
1. Français	2	Ecrite	4 heures	Note de l'épreuve anticipée	2
2. Français	2	Orale	20 minutes	Note de l'épreuve anticipée	2
Travaux personnels encadrés	2	Orale	30 minutes	Note de l'épreuve anticipée	2 (*)
<b>Epreuves terminales</b>					
3. Histoire-géographie	3	Ecrite	3 heures	Moyenne annuelle de l'enseignement d'histoire-géographie	3
4. Mathématiques (enseignement commun)	7 ou 7 + 2 (1)	Ecrite	4 heures	Moyenne annuelle de l'enseignement de mathématiques	7
5. Physique-chimie (enseignement commun)	6 ou 6 + 2 (1)	Ecrite et pratique	3 heures 30 minutes et 1 heure	Moyenne annuelle de l'enseignement de physique-chimie	6 (2)
6. Sciences de la vie et de la Terre (enseignement commun au choix)	6 ou 6 + 2 (1)	Ecrite et pratique	3 heures 30 minutes et 1 heure	Moyenne annuelle de l'enseignement de sciences et vie et de la terre	6 (2)
ou écologie, agronomie et territoires (enseignement commun au choix) (***)	7 ou 7 + 2 (1)	Ecrite et pratique ou écrite et pratique et orale (1)	3 heures 30 minutes et 1 heure 30 minutes ou 3 heures 30 minutes et 1 heure 30 minutes et 30 minutes (1)	Moyenne annuelle de l'enseignement d'écologie, agronomie et territoire	7
ou sciences de l'ingénieur (enseignement commun au choix)	6 ou 6 + 2 (**)	Ecrite et orale	4 heures et 20 minutes	Moyenne annuelle de l'enseignement de sciences de l'ingénieur	6 ou 8 (**)
7. Langue vivante 1	3	Ecrite et orale	3 heures	Moyenne annuelle de l'enseignement de langue vivante 1	3
8. Langue vivante 2	2	Ecrite et orale	2 heures	Moyenne annuelle de l'enseignement de langue vivante 2	2
9. Philosophie	3	Ecrite	4 heures	Moyenne annuelle de l'enseignement de philosophie	3

15

10. Education physique et sportive	2	CCF (4)	Si au moins 2 CCF : moyenne des CCF Si 1 seul CCF : moyenne entre la note du CCF et la note de contrôle continu Si aucun CCF : note de contrôle continu attribuée si l'enseignant dispose de suffisamment d'éléments pour attester de la compétence de l'élève en EPS.	2
Education physique et sportive de complément (5)	2	CCF (4)	Si au moins 2 CCF : moyenne des CCF Si 1 seul CCF : moyenne entre la note du CCF et la note de contrôle continu Si aucun CCF : note de contrôle continu attribuée si l'enseignant dispose de suffisamment d'éléments pour attester de la compétence de l'élève en EPS.	2
<b>11. Epreuve de spécialité (une au choix du candidat, facultative pour les élèves ayant choisi les sciences de l'ingénieur à l'épreuve n° 6) (**):</b>				
Mathématiques	2	Intégrée à l'épreuve n° 4	Moyenne annuelle de l'enseignement de la spécialité mathématiques	2
physique-chimie	2	Intégrée à l'épreuve n° 5	Moyenne annuelle de l'enseignement de la spécialité physique-chimie	2
ou sciences de la vie et de la Terre	2	Intégrée à l'épreuve n° 6 de sciences de la vie et de la Terre	Moyenne annuelle de l'enseignement de la spécialité sciences et vie et de la terre	2
ou informatique et sciences du numérique	2	Evaluation en cours d'année	Moyenne annuelle de l'enseignement de la spécialité informatique et sciences du numérique	2
ou écologie, agronomie et territoires (***)	2	Orale 30 minutes	Moyenne annuelle de l'enseignement de la spécialité écologie, agronomie et territoire	2
<b>Epreuves facultatives (6)</b>				
Arts (Arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre); EPS; LCA latin, LCA grec; Langue vivante 3; LSF; Hippologie et équitation; pratiques sociales et culturelles (***)			Moyenne de l'enseignement selon l'option facultative choisie	(7)

16



Etape 1,  
2 et 3

# BORDEREAUX DE NOTATION SAISIE DES NOTES

NOTE DE LA DSII DE RENNES – 2 juin 2020



Correspondants OCEAN – Baccalauréat Général et Technologique

Dispositions COVID - session 2020 : Attribution automatique de la valeur de notes particulière de note « DI »  
Version du 02 Juin 2020

**Objectif :** Note d'informations sur l'attribution automatique de la valeur de notes particulières « DI » au Baccalauréat Général et Technologique

Cette attribution automatique de note « DI » ne concerne pas la Nouvelle Calédonie (A40) ni Wallis et Futuna (A42). Elle est effectuée uniquement pour les candidats pour lesquels l'information « Evaluation COVID 3 est positionnée à C (Contrôle continu) ».

L'attribution automatique de cette note sera réalisée uniquement si le candidat est inscrit aux épreuves concernées. Les notes obtenues à une session antérieure que ce soit en tant que bénéficiaire de note (position B) ou en tant que conservation de note d'épreuve anticipée (position C) sont maintenues.

L'attribution de la valeur particulière de note « DI » sur une sous-épreuve neutralise le coefficient de cette sous-épreuve. Dans ce cas, le coefficient de l'épreuve maîtresse est maintenu, il portera intégralement sur la note qui sera saisie.

## ➤ Epreuves concernées par l'attribution automatiques des notes « DI »

Examen /série	Epreuve	Modalité d'attribution	Remarques
BCG/BTN toutes séries SELO	<b>Evaluation spécifique des SELO</b> - partie orale évaluée en contrôle ponctuel (014A)	Systématique	La note de la scolarité renseignée sur la partie CCF devient la note de l'épreuve globale.
BCG/BTN hors OIB et sections binat.	<b>Epreuve de LV1</b> → Cas des candidats scolaires des établissements publics ou privés S/C - partie orale évaluée en ECA  - partie compréhension orale (ECA)	Note DI attribuée uniquement si note ECA non renseignée ou égale à AB (*)	Dans tous les cas la note de la scolarité devra être saisie pour la partie écrite (Note 1). 3 possibilités : 1) Si aucune note d'ECA n'a été renseignée Les deux sous-sous-épreuves d'ECA seront notées DI, Note 1 devient la note globale de l'épreuve



Etape 1,  
2 et 3

# BORDEREAUX DE NOTATION SAISIE DES NOTES

NOTE DE LA DSII DE RENNES – 2 juin 2020

Examen /série	Epreuve	Modalité d'attribution	Remarques
toutes séries sauf L	- partie expression orale (ECA)	Note DI attribuée uniquement si note ECA non renseignée ou égale à AB (*)	<p>2) <u>Si au moins une note d'ECA a été renseignée</u> Une sous-épreuve d'ECA sera notée DI, l'autre aura une note numérique (Note 2). La note de la partie orale sera automatiquement calculée et égale à Note 2. La note globale de l'épreuve sera la moyenne entre Note 1 et Note 2 calculée par l'application.</p> <p>3) <u>Si les deux notes d'ECA ont été renseignées</u> La note de la partie orale sera la moyenne calculée avec les deux notes d'ECA (Note 2 et Note 3). La note globale de l'épreuve sera la moyenne calculée avec cette note de partie orale (moyenne de Note 2 et Note 3) et Note 1.</p>
	→ Cas des candidats autres que scolaires des établissements publics ou privés S/C - partie orale évaluée en contrôle ponctuel	Systématique	La note de la scolarité renseignée sur la partie écrite devient la note de l'épreuve globale.
BCG /BTN toutes séries sauf L	<b>Epreuve de LV2</b> → Cas des candidats scolaires des établissements publics ou privés S/C - partie orale évaluée en ECA - partie compréhension orale (ECA)	Note DI attribuée uniquement si note ECA non renseignée ou égale à AB (*)	<p>Dans tous les cas la note de la scolarité devra être saisie sur la partie écrite (Note 1). 3 possibilités pour les candidats scolaires des établissements publics ou privés S/C :</p> <p>1) <u>Si aucune note d'ECA n'a été renseignée</u> Les deux sous-sous-épreuves d'ECA seront notées DI , Note 1 devient la note globale de l'épreuve</p>

Etape 1,  
2 et 3

# BORDEREAUX DE NOTATION

## SAISIE DES NOTES

NOTE DE LA DSII DE RENNES – 2 juin 2020

Examen /série	Epreuve	Modalité d'attribution	Remarques
	- partie expression orale (ECA)	Note DI attribuée uniquement si note ECA non renseignée ou égale à AB (*)	<p>2) <u>Si au moins une note d'ECA a été renseignée</u> Une sous-épreuve d'ECA sera notée DI, l'autre aura une note numérique (Note 2). La note de la partie orale sera automatiquement calculée et égale à Note 2. La note globale de l'épreuve sera la moyenne entre Note 1 et Note 2 calculée par l'application.</p> <p>3) <u>Si les deux notes d'ECA ont été renseignées</u> La note de la partie orale sera la moyenne calculée avec les deux notes d'ECA (Note 2 et Note 3). La note globale de l'épreuve sera la moyenne calculée avec cette note de partie orale (moyenne de Note 2 et Note 3) et Note 1.</p>
	→ Cas des candidats autres que scolaires des établissements publics ou privés S/C - partie orale évaluée en contrôle ponctuel	Systématique	La note de la scolarité renseignée sur la partie écrite devient la note de l'épreuve globale.
BCG série L hors OIB et sections binat.	<b>Epreuves de langue LV1 pouvant inclure une partie enseignement de spécialité « LV1 approfondie »</b> - partie orale de l'épreuve évaluée en contrôle ponctuel (006B )	Systématique	La note de la scolarité renseignée sur la partie écrite devient la note de l'épreuve globale.

Etape 1,  
2 et 3

# BORDEREAUX DE NOTATION

## SAISIE DES NOTES

NOTE DE LA DSII DE RENNES – 2 juin 2020

Examen /série	Epreuve	Modalité d'attribution	Remarques
BCG Série L	<b>Epreuve de LV2 pouvant inclure une partie enseignement de spécialité « LV2 régionale approfondie » ou « LV2 étrangère approfondie »</b> - partie orale de l'épreuve évaluée en contrôle ponctuel (007B)	Systématique	La note de la scolarité renseignée sur la partie écrite devient la note de l'épreuve globale.
BCG série S	<b>Epreuve de Physique –chimie</b> - partie pratique organisée en établissement (005B)	Systématique	La note de la scolarité renseignée sur la partie écrite devient la note de l'épreuve globale.
BCG opt SVT Série S	<b>Epreuve de SVT</b> - partie pratique organisée en établissement (006B)	Systématique	La note de la scolarité renseignée sur la partie écrite devient la note de l'épreuve globale. <b>Attention : la note de la partie écrite doit être renseignée sur 16 points !!!</b>
BCG opt EAT Série S	<b>Epreuve d'Ecologie Agronomie Territoires</b> - partie pratique organisée en établissement (006B)	Systématique	La note de la scolarité renseignée sur la partie écrite devient la note de l'épreuve globale.
BCG Série L	<b>Epreuve de spécialité Arts</b> - partie orale évaluée en contrôle ponctuel (011B)	Systématique	La note de la scolarité renseignée sur la partie écrite devient la note de l'épreuve globale.
BTN Série STHR	<b>Epreuve de STS</b> - partie pratique évaluée en contrôle ponctuel (012B)	Systématique	La note de la scolarité renseignée sur la partie écrite devient la note de l'épreuve globale.
BTN Série STHR	<b>Epreuve de STC</b> - partie pratique évaluée en contrôle ponctuel (013B)	Systématique	La note de la scolarité renseignée sur la partie écrite devient la note de l'épreuve globale.

Etape 1,  
2 et 3

# BORDEREAUX DE NOTATION

## SAISIE DES NOTES

NOTE DE LA DSII DE RENNES – 2 juin 2020

Examen /série	Epreuve	Modalité d'attribution	Remarques
BTN Série ST2S	<b>Epreuve de projet ST2S</b> - partie conduite de projet évaluée en ECA pour les candidats scolaires des établissements publics et privés SC (012A)	Note DI attribuée uniquement si note ECA non renseignée ou égale à AB (*)	2 possibilités pour les candidats scolaires des établissements publics et privés SC : 1) <u>Si la note d'ECA n'a pas été renseignée</u> La sous-épreuve évaluée en ECA sera notée DI, la note de la scolarité renseignée sur la partie soutenance de projet devient la note de l'épreuve globale.  2) <u>Si une note d'ECA a été renseignée</u> La note globale de l'épreuve calculée par l'application sera la moyenne entre la note d'ECA renseignée pour la conduite de projet et la note de la scolarité renseignée sur la partie soutenance de projet.
BTN Série ST12D	<b>Epreuve de projet ST12D</b> - partie « conduite et revue de projet » évaluée en ECA pour les candidats scolaires des établissements publics et privés SC (011A)	Note DI attribuée uniquement si note ECA non renseignée ou égale à AB (*)	2 possibilités pour les candidats scolaires des établissements publics et privés SC: 1) <u>Si la note d'ECA n'a pas été renseignée</u> La sous-épreuve évaluée en ECA sera notée DI, la note de la scolarité renseignée sur la partie présentation du projet devient la note de l'épreuve globale  2) <u>Si une note d'ECA a été renseignée</u> La note globale de l'épreuve calculée par l'application sera la moyenne entre la note d'ECA renseignée pour la partie conduite et revue de projet et la note de la scolarité renseignée sur la partie présentation de projet.



Etape 1,  
2 et 3

# BORDEREAUX DE NOTATION SAISIE DES NOTES

NOTE DE LA DSII DE RENNES – 2 juin 2020

Examen /série	Epreuve	Modalité d'attribution	Remarques
BTN Série STD2A	<p><b>Epreuve de projet STD2A</b> la partie « réalisation » (011A) réservée aux candidats scolaires des établissements publics et privés SC est composée de 2 parties</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- partie « phase de préparation et recherches » évaluée en ECA (011AA)</li> <li>- partie « proposition formul. » évaluée en ECA (011AB)</li> </ul>	<p>Note DI attribuée uniquement si note ECA non renseignée ou égale à AB (*)</p> <p>Note DI attribuée uniquement si note ECA non renseignée ou égale à AB (*)</p>	<p>Dans tous les cas la note de la scolarité devra être saisie pour la partie soutenance (Note 1).</p> <p>3 possibilités pour les candidats scolaires des établissements publics et privés SC :</p> <p>1) <u>Si aucune note d'ECA n'a été renseignée</u> Les deux sous-sous-épreuves d'ECA seront notées DI, Note 1 devient la note globale de l'épreuve</p> <p>2) <u>Si au moins une note d'ECA a été renseignée</u> Une sous-épreuve d'ECA sera notée DI, l'autre aura une note numérique (Note 2). La note de la partie « réalisation » sera automatiquement calculée et égale à Note 2. La note globale de l'épreuve sera la moyenne entre Note 1 et Note 2 calculée par l'application.</p> <p>3) <u>Si les deux notes d'ECA ont été renseignées</u> La note de la partie « réalisation » sera la moyenne calculée avec les deux notes d'ECA Note 2 et Note 3. La note globale de l'épreuve sera la moyenne calculée avec cette note de partie réalisation (moyenne de Note 2 et Note 3) et Note 1.</p>
EPS	<p><b>Epreuve obligatoire d'EPS évaluée en contrôle ponctuel pour les candidats déclarés aptes</b> (choix 5011 EPS apte) (candidat non scolarisés dans un établissement public ou privé SC).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1<sup>ère</sup> activité d'EPS</li> <li>- 2<sup>ème</sup> activité d'EPS</li> </ul>	<p>Systématique Systématique</p>	<p>La note DI étant attribuée sur chaque sous-épreuve, la note globale de l'épreuve sera « DI ». Le coefficient de l'épreuve d'EPS ne sera pas pris en compte dans le total de coefficients utilisé pour le calcul de la moyenne.</p>

Etape 1,  
2 et 3

# BORDEREAUX DE NOTATION SAISIE DES NOTES

NOTE DE LA DSII DE RENNES – 2 juin 2020

Examen /série	Epreuve	Modalité d'attribution	Remarques
EPS	<b>Epreuve obligatoire d'EPS aménagée évaluée en contrôle ponctuel</b> (choix 5012 EPS aménagé)	Systematique	La note DI étant attribuée à l'épreuve, le coefficient de l'épreuve d'EPS ne sera pas pris en compte dans le total de coefficients utilisé pour le calcul de la moyenne.

(\* ) Un candidat qui aurait été absent (absence justifiée) à une épreuve ou partie d'épreuve organisée en ECA aura été noté « AB ». Il est possible que l'épreuve n'ait pas pu être à nouveau organisée par l'établissement avant le confinement. Dans ce cas, pour ne pas pénaliser le candidat, la note DI lui sera attribuée.

👉 **Pour information, les épreuves ci-dessous ne sont pas concernées par l'attribution automatique des notes DI**

Examen /série	Epreuve	Remarques
BCG/BTN épreuves réglementairement anticipées	<b>Français écrit (toutes séries sauf L)</b> <b>Français oral (toutes séries sauf L)</b> <b>Français et littérature écrit (série L)</b> <b>Français et littérature oral (série L)</b> Sciences (séries L et ES) Histoire-géographie (Séries STD2A, STI2D et STL) Activités interdisciplinaires (ST2S) Etude de gestion (série STMG)	<p>Si un enseignement a été dispensé pour l'une des disciplines citées, la note de la scolarité doit être renseignée.</p> <p>Si ce n'est pas le cas, la note DI doit être renseignée. Dans ce cas, le coefficient des épreuves concernées ne sera pas pris en compte dans le total de coefficients utilisé pour le calcul de la moyenne.</p> <p>Si ce n'est pas le cas, la note retenue au titre de l'épreuve anticipée concernée sera la note obtenue à l'épreuve de remplacement (article 6 de l'Arrêté du 27 mai 2020 relatif aux modalités d'organisation du baccalauréat dans les voies générale et technologique pour la session 2020, dans le contexte de l'épidémie de covid-19)</p>

Etape 1,  
2 et 3

# BORDEREAUX DE NOTATION

## SAISIE DES NOTES

NOTE DE LA DSII DE RENNES – 2 juin 2020

Examen /série	Epreuve	Remarques
BCG / BTN toutes séries	<b>Epreuves facultatives</b> -1 <sup>ère</sup> épreuve facultative (015) -2 <sup>ème</sup> épreuve facultative (016)	Dans le cas des épreuves facultatives évaluées en CCF, les notes de la scolarité doivent être renseignées Dans le cas des épreuves facultatives évaluées en contrôle ponctuel, si les options choisies correspondent à un enseignement qui a été suivi dans l'établissement, la note de la scolarité doit être renseignée. Si ce n'est pas le cas, la note DI doit être renseignée.
BCG/BTN toutes séries	<b>EPS de complément</b> (013 ou 018 pour ST2S, STHR et STL)	la note de la scolarité doit être renseignée
BCG série S	<b>Epreuve d'enseignement de spécialité informatique et sciences du numérique</b>	Pour les candidats scolaires des établissements publics et privés sous contrat cette épreuve est évaluée en ECA. Il s'agit de la seule épreuve qui concerne cet enseignement de spécialité, une note de scolarité doit être renseignée.
Pour les épreuves citées ci-dessous, des particularités dues à la description des épreuves n'ont pas permis de proposer la possibilité de dispense.		
BCG option internationale toutes séries	<b>Epreuves spécifiques de LV1 et d'histoire-géographie</b>	Ces épreuves sont constituées de deux parties (partie écrite et partie orale) la note de la scolarité doit être renseignée sur chacune des parties.
BCG toutes séries et BTN série STMG sections binationales bachibac et esabac	<b>Epreuves spécifiques de LV1 (BCG et BTN)</b>	Ces épreuves sont constituées de deux parties (partie écrite et partie orale) la note de la scolarité doit être renseignée sur chacune des parties.
Pour les épreuves citées ci-dessous, la description réglementaire de l'épreuve prévoit des parties évaluées en ECA avec une notation en points. Cette particularité ne permet pas de proposer la possibilité de dispense.		
BCG opt SCI Série S	<b>Epreuve de Sciences de l'ingénieur</b> - partie orale organisée en établissement	Pour les candidats scolaires des établissements publics et privés sous contrat, la note de la scolarité devra être renseignée en la répartissant sur les deux parties notées chacune sur 10 points

Etape 1,  
2 et 3

# BORDEREAUX DE NOTATION SAISIE DES NOTES

NOTE DE LA DSII DE RENNES – 2 juin 2020

Examen /série	Epreuve	Remarques
BTN series STD2A STI2D STL	<b>Epreuves d'ETLV1 (ou DAALV1)</b>	Pour les candidats scolaires des établissements publics et privés sous contrat, la note de la scolarité devra être renseignée en la répartissant sur les deux parties notées chacune sur 10 points
BTN séries STHR , STL et STMG	<b>Epreuves de projet</b>	Pour les candidats scolaires des établissements publics et privés sous contrat, la note de la scolarité devra être renseignée en utilisant les deux parties et en tenant compte de la répartition des points pour l'épreuve de chaque série.



Etape 1,  
2 et 3

# BORDEREAUX DE NOTATION SAISIE DES NOTES

## AIDE à la saisie des notes - Arrêté du 27 mai 2020

Annexe 2 - Modalités de calcul des notes retenues au titre de l'épreuve de projet dans la voie technologique (article 4)

Série	Epreuve	Modalités d'évaluation prévues par les textes relatifs au baccalauréat technologique pour la session 2020*		Modalités d'évaluation dérogatoire dans le contexte de la crise sanitaire covid-19		
		Coef.	Nature de l'épreuve	Coef.	Note prise en compte	
ST2S	Projet technologique	7	Epreuve orale terminale	7	Moyenne annuelle de sciences et techniques sanitaire et sociale ou biologique et physiopathologie humaines (selon l'enseignement d'appui au projet) figurant dans le livret scolaire ou dossier de contrôle continu	
STL	Projet en enseignement spécifique à la spécialité	6	Epreuve orale terminale – Présentation du projet	6	Moyenne annuelle de l'enseignement de spécialité figurant dans le livret scolaire ou dossier de contrôle continu	
ST12D	Projet en enseignement spécifique à la spécialité	Coef.6	Evaluation en cours d'année	12	Moyenne annuelle de l'enseignement spécifique à la spécialité figurant dans le livret scolaire ou dossier de contrôle continu	
		Coef.6	Epreuve orale terminale			
STD2A	Projet en design et arts appliqués	Coef.8	Evaluation en cours d'année	16	Moyenne annuelle de l'enseignement de design en arts appliqués figurant dans le livret scolaire ou dossier de contrôle continu	
		Coef.8	Epreuve orale terminale			
STHR	Projet	2	Evaluation en cours d'année d'un projet que le candidat a choisi de faire porter sur les STS ou les STC.	2	Moyenne annuelle de l'enseignement de STS ou STC (selon l'enseignement d'appui au projet) figurant dans le livret scolaire ou dossier de contrôle continu	
STMG	Spécialité de la série	12	Coef.6	Epreuve pratique, évaluée en cours d'année	12	Moyenne annuelle de l'enseignement spécifique à la spécialité figurant dans le livret scolaire ou dossier de contrôle continu
			12 <sup>10</sup>	Evaluation de la réalisation du projet		
			8 <sup>10</sup>	Soutenance du projet		
			Coef.6	Epreuve écrite		

# LIVRET DE SCOLARITE

- **est complété** soit par import depuis les logiciels de notes pour le **LSL** et le **LSU**, soit manuellement par les enseignants.
- **précise** pour chaque matière la note annuelle obtenue et l'investissement de l'élève
  - Valoriser l'implication, l'engagement, l'assiduité, les progrès.
  - Une attention particulière sera portée à la qualité de chaque appréciation et à la richesse des informations données au jury
- **indique** une observation globale de l'établissement sur le parcours de l'élève
- **est transmis** au centre de délibération :
  - Pour le **LSL** qui ne concerne que le **BCG**, **BTN** et le **LSU** qui ne concerne que le **DNB**, l'établissement se réfère aux circulaires habituelles en ce qui concerne la transmission des livrets aux centres de délibération
  - Pour tous les autres examens, les livrets sont transmis au centre de délibération au plus tard le **23 juin 2020**.

Pour les établissements hors contrat, le livret scolaire fait l'objet d'une saisie en ligne à partir du **10 juin**. Il doit être imprimé, anonymisé et transmis aux centres de délibérations au plus tard le **23 juin 2020**, accompagné de pièces complémentaires liées au parcours scolaire de l'élève

## Sources documentaires – textes règlementaires – covid 19

### Voies générale et technologique

[Décret n° 2020-641 du 27 mai 2020](#)

[Arrêté du 27 mai 2020](#)

[Annexe II note de service n°2020 du 28 mai 2020](#)

[Note de service n° 2020 du 28 mai 2020](#)